



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU MANIEMA



**RAPPORT SYNTHESE DE LA CONFERENCE SUR
LES MINES, L'ENERGIE ET LES INFRASTRUCTURES,
FACTEURS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE
LA PROVINCE DU MANIEMA**

Kindu, du 14 au 16 octobre 2024

INTRODUCTION

Sous l'impulsion de **Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'Etat, le Gouvernement provincial du Maniema a organisé à Kindu du 14 au 16 octobre 2024 la Conférence sur les mines, l'énergie et les infrastructures.

L'initiative de cette conférence s'est inscrite dans le contexte selon lequel, la province du Maniema, située au cœur d'une région riche en ressources minières, en potentiel hydroélectrique et solaire exceptionnels, est la 4^{ème} province de la République Démocratique du Congo par ses potentialités en ressources minières et est appelée à jouer un rôle de premier plan dans la diversification économique de la République Démocratique du Congo. Cependant, elle fait toujours face à de nombreux défis liés justement à l'exploitation des ressources naturelles, à l'accès à l'énergie et au développement des infrastructures.

En effet, cette conférence était donc à la fois un espace des discussions et une opportunité offerte par le nouveau Gouvernement provincial du Maniema sous la conduite de Son Excellence MUSSA KABWANKUBI Moïse à tous les acteurs de développement pour engager des débats sur les défis et les solutions spécifiques capables de booster le développement de la province du Maniema, qui dispose des atouts pouvant attirer les investisseurs.

Ce forum visait à promouvoir la bonne gestion du Secteur Minier pour booster le développement économique, des infrastructures et de l'énergie électrique de la Province du Maniema.

Près de 300 participants ont pris part aux travaux, venus de la Présidence de la République, de l'Assemblée Nationale, du Sénat, du Gouvernement central, de l'Assemblée provinciale du Maniema, des gouvernements provinciaux du Maniema, de Tanganyika et de Lualaba, des Services spécialisés du ministère des mines, des entreprises du portefeuille, des entreprises minières, des partenaires au développement, des experts de haut niveau, de la société civile, les églises, des autorités coutumières, des universités, etc.

DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

I. DE LA SESSION D'OUVERTURE :

La cérémonie d'ouverture des travaux a été ponctuée par trois interventions fortes ci-après :

- Le mot de bienvenue présenté par Madame ONGAMBO LONGE Antoinette, Secrétaire Exécutif du Gouvernement Provincial et Présidente du Comité d'organisation de la conférence ;
- Le mot de l'Honorable MAKONGA THOBOKA IKI Claude Foreman, Président de l'Assemblée Provinciale du Maniema ;
- Le mot de l'Honorable Jean-Claude BAENDE, Rapporteur Adjoint du Sénat et Représentant du Président de la Chambre haute ;
- L'Allocution de Son Excellence MUSSA KABWANKUBI Moïse, Gouverneur de la Province du Maniema ;
- Le mot d'ouverture des travaux par Son Excellence KIZITO PAKABOMBA KAPINGA, Ministre des Mines.

Il importe de relever de l'adresse de Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province les remerciements à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, qui a permis la tenue de ces assises, en envoyant un de ses Conseillers Principaux (celui en charge des Mines). A cette occasion, le Gouverneur du Maniema a demandé au Conseiller Principal de faire parvenir au Chef de l'Etat, la volonté de la population du Maniema, de voir s'organiser à Kindu, Chef-lieu de la Province du Maniema, la Conférence des Gouverneurs de l'Année 2026. Dans cette allocution, le gouverneur Mussa Kabwankubi a insisté de promouvoir l'exploitation minière industrielle car sa province est sous exploitée. C'est dans ce cadre que l'autorité provinciale a plaidé auprès des responsables du Fond Minier afin d'aider la province à financer les recherches géologiques, la construction d'une usine de fonderie, la mise en place d'un centre de négoce pour faciliter la traçabilité des minerais exportés à partir du Maniema.

Pour le Ministre national des Mines qui a félicité l'organisation de la présente assise et a promis que le gouvernement va appuyer la province du Maniema pour attirer les investisseurs étrangers et faire la promotion du secteur minier de la province avec toutes les potentialités du Maniema qui ne sont plus à démontrer, avant de déclarer ouvert les travaux du Maniema.

Il est important de signaler à ce niveau les interventions du Président de l'Assemblée provinciale du Maniema qui a promis tout soutien aux initiatives du gouvernement provincial dans le cadre de développement de la province et l'honorable Rapporteur Adjoint du Senat quant à lui, a tenu à montrer l'importance des assises de Kindu tout en exhortant les conférenciers à formuler des recommandations pertinentes devant être intégrées dans les travaux parlementaire de la session en cours.

Trois idées clés pouvaient résumer les importantes allocutions susmentionnées, il s'agit de :

II. DES SESSIONS PLENIERES

Six sessions plénières ont été organisées pendant les trois jours des travaux sous formes des panels ou des exposés directs dont près de 18 sur le secteur minier, 05 dans le secteur de l'énergie, 01 pour les hydrocarbures et 05 sur les infrastructures et la mobilisation des investissements.

Outre les officiels, ces exposés ont été animés par des experts reconnus au niveau national et international proposant chacun des recommandations dans le cadre de développement de la province du Maniema.

1. En ce qui concerne le secteur minier :

Toutes les interventions faites pour le secteur minier ont reconnu l'importance du secteur minier de la province du Maniema qui regorge dans son sous-sol des minerais tels que la cassitérite, l'or, le coltan, le wolframite, la monazite ou les minerais rares, etc. Des informations et des données géologiques présentées révèlent que le Maniema possède, en outre les quelques minerais ci-haut cités, le cuivre et le lithium.

Il a été noté qu'après l'abandon de l'exploitation minière industrielle par l'ancienne SOMINKI, les activités minières de la province sont concentrées dans l'exploitation artisanale, qui supporte l'économie ou le budget de la province. Toutefois, quelques opérateurs industriels sont actuellement présents dans la province, notamment dans le territoire de Punia et de Pangi.

Cependant, selon le fichier du Cadastre minier, plusieurs droits miniers ont été octroyés au Maniema mais dont la majorité doit être déchu faute de paiement des droits superficiaires ou encore faute de la mise en développement des projets miniers.

Le secteur minier du Maniema souffre de manque des infrastructures et de l'énergie pour être bien développé, la province étant enclavé à cause de l'impraticabilité des routes nationales et la rareté des trains, entre la Province du Haut-Katanga et le Maniema, il faut donc des mesures incitatives à prendre par le gouvernement conformément à l'article 220 du code minier.

On peut noter dans les différentes interventions, il faut une vision claire à long terme avec des objectifs mesurables, une capacité institutionnelle, un climat d'affaires et d'investissement efficace qui simplifie les formalités administratives et réduit les obstacles administratifs, simplifie les systèmes fiscaux, etc.

Les interventions dans le secteur minier ont analysé de manière crue l'exploitation minière artisanale, éparpillée dans la province avec plusieurs acteurs incontrôlés dont la production est difficilement traçable afin de capter plus des ressources financières. L'exploitation minière artisanale peut être un levier majeur de création de richesses et de revenus, de développement local et de mobilisation des ressources fiscales locales. Toutefois, pour que la province tire profit de l'exploitation minière artisanale, il importe de sortir du modèle d'exploitation basée sur la multitude d'artisans miniers incontrôlés, mal équipés, sous financés et mal formés opérant en solitaire, pour un modèle d'exploitation artisanale articulée autour des sociétés coopératives minières structurées, professionnalisées et encadrées. Tout ceci devra être soutenu par un centre de négocie installée dans la province et un bureau de traçabilité dans les installations de CEEC.

Il existe au Maniema environ 60 coopératives minières agréées et plusieurs dragues avec plusieurs défis dans leur gestion, d'où la mise en place de l'initiative de traçabilité de base ITB qui permet d'organiser l'activité des exploitants miniers artisanaux.

Pour conclure cette partie sur le secteur minier, les participants et les intervenants sont revenus à plusieurs fois sur la nécessité de la reprise des activités industrielles de la société Namoya Mining stoppés depuis plus de cinq ans pour plusieurs raisons dont la gestion de l'entreprise et la question sécuritaire. Cette dernière question est susceptible d'être résolue à condition d'impliquer tous les acteurs du Maniema. De même, les participants ont souhaité voir la SAKIMA reprendre seule ou avec ses partenaires la production industrielle de ses différents permis sur l'ensemble de la province, dans le but de booster l'économie du Maniema.

Pour conclure les éléments sur ce secteur minier, il est important de réaliser des prospections en vue de circonscrire toutes les zones susceptibles de contenir des ressources, cela permettra de constituer une banque des données à soumettre aux investisseurs. En plus il faut s'abstenir de travaux vite faits mais plutôt il faut monter un plan minier sectoriel et des Projets miniers toujours associés au projet énergétique et des infrastructures.

L'expérience de la société Alphamine-Bisie a été présentée pour montrer que l'exploitation industrielle des minerais a un rendement double que la production artisanale et permet à l'Etat de percevoir les impôts, taxes et redevances et autres recettes en faveur des autres structures de l'Etat. C'est le modèle à développer au Maniema, une intense activité minière industrielle au regards des potentialités et de la diversité des minerais que cette province regorge.

Les sociétés SAKIMA, PKM, KMC ont aussi présenté leurs expériences ainsi que les défis qu'elles rencontrent sur terrain au Maniema, défis constitués principalement des questions des infrastructures, de l'énergie et de certaines contraintes des services de l'Etat. Elles réclament toutes des facilitations et un climat d'affaire propice pour pousser le développement du secteur minier au Maniema.

2. En ce qui concerne le secteur de l'énergie :

La province du Maniema dispose d'un réseau hydrographique dense qui peut permettre l'érection des pico, micro, mini centrales, petites et grandes centrales hydroélectriques. Selon certaines sources, le potentiel hydroélectrique évalué à ce jour est de l'ordre de 458 MW pour les quelques 140 sites évalués.

La province du Maniema accuse un déficit en énergie électrique estimé à 350 MW. Toutes les centrales construites par la SOMINKI (Lutshurukuru, Ambwe, belia, Kampene, Moga) se trouve dans un état médiocre nécessitant une réhabilitation totale. De même, les centrales thermiques de Kindu et de Kasongo ont toutes disparues.

Même si les centrales citées ci-haut seraient réhabilitées (environ 10 MW), la demande en énergie étant supérieure à la capacité installée, il est important d'envisager d'autres solutions alternatives, la construction des nouvelles centrales hydroélectriques, des parcs photovoltaïques, etc.

Des experts dans ce domaine de l'énergie ont montré les opportunités de développement d'un secteur énergétique au Maniema devant soutenir le développement économique de la province en général, et les projets miniers en particulier. Il faut donc la mobilisation des financements pour ce secteur et la province promet d'accompagnement les potentiels partenaires qui s'intéressent dans ce domaine.

Pour sa part, la société civile a fustigé les maux qui empêchent le développement du Maniema notamment les interférences politico-militaires dans le processus d'exploitation minière en créant des entreprises minières qui échappent à tout contrôle de l'Etat. La société civile tient à la relance des activités de la SAKIMA et demande au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour que cette entreprise du Portefeuille de l'Etat reprenne ses activités industrielles au regards des différents droits miniers qu'elle détient.

Des expériences de la société STS (Société des Techniques Spécialisées) sur les « expériences dans la réalisation des projets d'électrification des villes dans les provinces du Kasaï et du Nord-Kivu », de la société NURU sur « l'alternative à l'hydroélectricité, cas du photovoltaïque ont été présentées. Cette dernière compte dans un premier temps, produire 2 MW et à ce jour les travaux de génie civil sont en cours d'exécution. Toutefois, des défis liés entre autres à la complexité du transport des matériels, ont été stigmatisés. L'ANSER quant à elle a mis l'accent sur les « stratégies d'électrification du pays et de la province du Maniema », en relevant les Enjeux nationaux, les Stratégies nationales de durabilité, les Opportunités dans le secteur de l'électricité, le Mécanisme de mise en œuvre et le Schéma de viabilisation et pérennisation pendant la phase d'exploitation.

3. En ce qui concerne les potentialités en hydrocarbures de la province du Maniema :

Dans cette partie des travaux, l'intervenant a montré que la morphologie du sous bassin Lomami présente un relief en promontoires correspondant aux blocs cristaux de l'Est de la cuvette centrale ; et à l'Ouest, elle est faite des vastes plaines qui s'étendent de part et d'autre des grands affluents du fleuve Congo, à savoir le Lualaba et la Lomami. La levée géologique effectuée par une équipe du secrétariat général aux hydrocarbures reprend les principaux lithofacies sédimentaires rencontrés dans le degré-carré de Lowa, Kindu et Kibombo.

En plus des hydrocarbures trouvés au Maniema, des indices d'hydrogène blanc ont été également trouvé au Maniema. L'hydrogène blanc, également appelé hydrogène natif ou hydrogène naturel, est une ressource naturelle présente sur Terre sans nécessiter de transformation issue du gaz ou de l'électrolyse. Il est exploité directement, sans production artificielle à partir d'énergies fossiles ou d'électricité renouvelable.

Il existe ainsi au Maniema des indices importants des hydrocarbures qui seraient un gisement sans une grande profondeur, facile pour son exploitation mais nécessite un investissement pour explorer et mettre en valeur. le pétrole, le méthane et l'hydrogène tout en précisant qu'au Maniema dans tous les 7 territoires il y a du pétrole. Il a révélé que la carte du Maniema est un chien de garde.

4. Pour ce qui est des infrastructures :

Tous les intervenants ont relevé que la province du Maniema souffre du manque des infrastructures adéquates et aucun chef-lieu de territoire n'est relié au Chef-lieu de la province, la ville de Kindu. La province est totalement enclavée et toutes les routes nationales comme provinciales sont dans un état d'im praticabilité. Le chemin de fer qui jadis était la voie la plus importante pour l'approvisionnement des marchandises mais présente actuellement des contre-performances et demeure improductif et rare dans son fonctionnement.

La situation de la province contraste avec les potentialités de la Province, tout doit partir de la réhabilitation des infrastructures routières et des chemins de fer (Kisangani-ubundu, Kindu-Kabalo, etc.) afin de faciliter de désenclaver la province et faciliter l'acheminement des produits vers les centres de consommation. C'est dans cadre que le gouvernement provincial du Maniema a pris l'initiative de la mise en place de la taxe conventionnelle afin de lui donner des moyens de sa politique de réhabilitation des routes par le modèle HIMO.

Dans ce volet infrastructures, le PADRIR (Programme d'Appui au Développement Rural Inclusif et Résilient) est dans un programme de réhabilitation en priorité de l'épine dorsale des axes routiers allant de LUBUTU à NAMULOWE (limite avec la LOMAMI) en passant par PUNIA, KAILO, KASONGO et SAMBA.

5. En ce qui concerne la mobilisation des investissements et des mesures incitatives :

Le développement des projets miniers, de l'énergie et des infrastructures nécessite des investissements directs compte tenu des potentialités que regorge la province.

Des discussions autour de cette question, il a été relevé la nécessité de mettre des mécanismes appropriés d'incitations et de sécurisation des investissements en faisant la promotion des ressources minérales que possèdent la province. Il existe des gisements importants de la cassitérite, de coltan, de monazite, de l'or et récemment de cuivre qui nécessite leur mise en valeur et une mobilisation des financements. C'est dans ce cadre qu'il a été notamment demandé à la société Alphamines d'étendre ses activités au Maniema et aux autres investisseurs de venir dans cette province. Toutefois, le gouvernement provincial devra mettre en place un système d'accueil et d'accompagnement des potentiels investisseurs en organisant des facilités administratives et fiscales.

III. DE LA CEREMONIE DE CLOTURE

Cette cérémonie de clôture a marqué la fin des travaux par l'allocution du gouverneur de Maniema qui a remercié tous les participants, tous les intervenants ainsi que tous les partenaires qui ont bien voulu contribuer financièrement pour la réussite des travaux de Kindu. L'autorité a pris l'engagement de mettre en application toutes les recommandations prises par les participants et a affirmé l'importance de ces genres des travaux qui peuvent changer la province. Compte tenu du succès de cette première conférence, le Gouverneur de province a annoncé la tenue de la deuxième édition de la conférence sur les mines, l'énergie et les infrastructures au mois d'octobre 2025 à Kindu et l'organisation de la première édition de la Conférence sur l'environnement, et l'agriculture en février 2025, à laquelle la Première ministre sera invitée.

L'une des annonces particulières faites à la plénière de la conférence est la mise en place d'un programme de souscription volontaire des fils et filles du Maniema pour la reconstruction de la province qui peut s'étendre à tous les partenaires, congolais ou pas à ce programme de souscription.

RECOMMANDATIONS

Recommandations d'ordre général

1. Solliciter l'organisation à Kindu, Chef-lieu de la Province du Maniema, la Conférence des Gouverneurs des Provinces de l'exercice 2026
2. Décréter le mois d'octobre de chaque année comme mois des mines, de l'énergie et des infrastructures du Maniema et Organiser la 2^{ème} édition de cette conférence en d'octobre 2025.
3. Rechercher et Identifier une zone économique spéciale de 10 à 20 Km2 pour la province du Maniema

4. Faire participer toutes les entreprises minières œuvrant dans la Province du Maniema au projet de réhabilitation des routes par leurs engins, en contrepartie de la fourniture du carburant par le Gouvernement Provincial ;
5. Mettre en place une bonne stratégie de la communication pour vendre positivement l'image de la Province
6. Stimuler la culture du bon climat d'affaires et que le gouvernement provincial du Maniema mette en place un mécanisme de facilitation et d'accompagnement des investisseurs dans le secteur minier et secteur de l'énergie au Maniema ;
7. Dans le cadre de la mutualisation des forces, envisager des rencontres avec les gouverneurs des provinces voisines pour faciliter la construction des routes interprovinciales.

Recommandations relatives au secteur minier :

8. Obtenir du gouvernement central le Décret portant mesures d'incitation des investisseurs en faveur de la province du Maniema, province en déficit des infrastructures conformément à l'article 220 du code minier.
9. Que le Ministre national des mines présente au Conseil des ministres le dossier de la société Namoya pour une décision du gouvernement afin de permettre la reprise des activités de production de l'or de Namoya, territoire de Kabambare, en résolvant au même moment le conflit entre SHOMKA et STRATEGOS pour déterminer qui de ces deux entreprises, hérite le droit des NAMOYA MINING ;
10. Promouvoir les recherches géologiques de la Province du Maniema avec l'accompagnement technique du CEEC et Intensifier les activités de recherches géologiques pour certifier les gisements connus et confirmer les gisements de cuivre et de lithium au Maniema, récemment découverts.
11. Créer des zones d'exploitation artisanale « ZEA » en vue de permettre aux propriétaires des permis de recherche et des permis d'exploitation de travailler librement en toute sécurité ;
12. Elaborer un plan minier pour la Province du Maniema ;
13. Créer un centre de négoce pour la province du Maniema ;
14. Acquérir une fonderie pour tous les produits de la filière 3T ;
15. Renforcer les actions de lutte contre la fraude minière dans le cadre de la Commission Nationale de Lutte contre la Fraude Minière en activant les compétences des Services membres de la CNLFM ;
16. Mobiliser la logistique nécessaire pour l'encadrement et la traçabilité des activités minières des dragues tout au long des cours d'eau de la province ;
17. Mettre en œuvre des programmes d'élaboration, de suivi et de respect des cahiers des charges et plans de gestion d'impact environnementaux
18. Mettre en place un cadre de dialogue permanent entre les communautés locales, les opérateurs miniers et les autorités pour une exploitation harmonieuse des ressources ;
19. Encourager l'approche exploitation artisanale formalisée et celle industrielle en vue de pérenniser le climat de paix social et améliorer les conditions sociales de la communauté à la base.
20. Promouvoir une gestion participative des ressources, impliquant toutes les couches de la société notamment des femmes et des jeunes.

Recommandations relatives à l'énergie :

1. L'établissement d'une relation solide entre la production d'électricité et l'industrie minière est crucial pour le dynamisme économique du Maniema ;
2. Mener un plaidoyer au parlement afin que le gouvernement dote des ressources financières adéquates afin de permettre ANSER d'accompagner la population du Maniema en particulier et celle de la République Démocratique du Congo en général

- dans leur développement socio-économique au travers l'électricité, en vue de favoriser le développement des communautés grâce à l'électricité
3. Valoriser les énergies renouvelables notamment par la construction à court terme des mini centrales solaires à Kindu, puis dans tous les sept territoires de la Province du Maniema ;
 4. La matérialisation par la SAKIMA de la Signature d'un contrat de gestion avec la Société des Techniques Spécialisées « STS » pour les centrales hydroélectriques de Lutshurukuru et d'Ambwe afin que les villes de Kindu, Kalima et Kailo soient électrifiées dans une année au plus tard ;
 5. Signer le partenariat entre SAKIMA et PKM pour la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de BELIA à Punia ;
 6. Mise en place d'une centrale de Biomasse des déchets agricoles et d'autres déchets organiques ;
 7. Accompagner ITS pour la construction des parcs solaires jusqu'à 30MW pour former une énergie hybride, vu la demande forte de la ville de Kindu (20MW)
 8. Construire au tour de la ville ou aux périphéries de la ville de Kindu des microcentrales pour renforcer l'énergie de la ville de Kindu ;
 9. Que le Gouvernement provincial puisse appuyer le projet de la centrale photovoltaïque de NURU pour la production de l'électricité de Kindu ;
 10. Renforcer les capacités des barrages hydroélectriques existantes, en attendant la construction de celles qui auront de grandes capacités

Recommandations relatives aux hydrocarbures :

1. Elaborer un projet bancable pour démarrer les études de faisabilité relatives à la prospection et exploration des hydrocarbures au Maniema ;
2. Mobiliser les financements nécessaires pour le secteur des hydrocarbures du Maniema.

Recommandations relatives aux infrastructures :

1. La réhabilitation du pont KALWIZI-LWIZI par la SNCC afin d'acheminer les wagons des opérateurs économiques bloqués à Kalemie depuis plusieurs mois ;
2. Promouvoir le développement de réhabilitation des infrastructures locales, notamment les routes et les infrastructures de communication, pour désenclaver les zones rurales du Maniema ;
3. La dotation en matériel et en personnel de l'office des routes et de l'office des voiries et drainages ;
4. Initier et/ou accompagner les projets de développement des infrastructures de transport et énergétiques adéquates ;
5. Prendre langue avec APCS/MITPR pour obtenir la couverture des infrastructures (intégrateur urgent) étant donné qu'après l'avenant 5, la RDC durant ce quinquennat aura 2 milliards de dollars alors que le Maniema n'est pas aligné dans le package ;
6. Prendre en priorité les artères principales de desserte agricole reliant les différents territoires ;
7. S'attaquer rapidement contre l'érosion située sur le Boulevard du 4 janvier au niveau de la RAWBANK ;
8. Envisager l'instauration des brigades d'assainissement pour empêcher les inciviques qui jettent des ordures sur les canaux d'évacuation d'eau ;

- 9.** Pérenniser les travaux routiers au travers de service de l'Etat et de les équiper des outils nécessaires pour qu'ils soient à la hauteur des attentes ou de développer le Partenariat Public Privé (PPP) pour la construction de routes durables.
- 10.** La dotation de l'Office des Routes, de l'OVD et de l'OVDA en personnel et en matériels.